

# Opération Tranquillité Vacances

La Police Municipale de Folschviller propose depuis de longues années maintenant « l'Opération Tranquillité Vacances » (OTV). Celle-ci s'effectue, durant toute l'année, en collaboration avec la Gendarmerie Nationale. Des patrouilles de police municipale et de gendarmerie, dans le cadre de leurs missions, assurent des passages fréquents sur les domiciles signalés.

Ce dispositif, totalement gratuit, n'est pas incompatible avec les actions éventuellement mises en œuvre au sein du voisinage (ramassage du courrier, ouverture des volets durant l'absence du propriétaire...). **N'hésitez pas à avertir vos voisins de votre absence.**

**Les particuliers amenés à quitter leur domicile peuvent, à leur demande, signaler leur absence, soit à [la police municipale](#) soit [la gendarmerie](#).**

Les éléments suivants seront à préciser :

- nom, prénom et qualité du demandeur (commerçant ou particulier, pour les commerçants type de commerce exercé)
- adresse complète
- adresse et n° téléphone pendant la période des vacances
- dates d'absence
- noms, adresse et téléphone des personnes à prévenir en cas d'incident
- en cas de remise des clés à un tiers : nom, adresse et N° de téléphone de cette personne.

## PRÉVENEZ-NOUS

- Si vous modifiez la date et/ou la durée de vos congés.
- De tout retour inopiné.

## QUELQUES CONSEILS DE PRUDENCE

- Avertissez vos voisins afin d'assurer une veille sur votre domicile pendant votre absence
- Bien fermer tous les accès y compris les vélux
- Ne pas laisser vos clés sous le paillason ou dans la boîte à lettres
- Créer l'illusion d'une présence ; Si possible, il est conseillé de faire ouvrir régulièrement les volets, de sorte que l'absence des propriétaires soit plus difficilement détectable. La voiture d'un voisin peut aussi utilement être stationnée devant la demeure.
- Pas de message sur la porte d'entrée ou sur le répondeur téléphonique pour signaler votre absence
- Transférer les appels téléphoniques sur le lieu de vacances
- Ne pas laisser d'objets accessibles pouvant faciliter un cambriolage (échelle)

- Ne pas garder de sommes d'argent importantes ou d'objets de valeurs (les photographier), répertorier vos objets de valeur et noter le N° de série. En faire de même pour les carnets de chèques et cartes de crédit etc...
- Les sommes d'argent et bijoux doivent être placés en lieu sûr et dans la mesure du possible hors du site (coffre en banque, famille ou amis).
- Faire suivre le courrier ou le faire ramasser
- Ne pas indiquer le nom et l'adresse sur votre trousseau de clés (en cas de perte ou vol)
- Changer les barillets de porte en cas de perte de clefs, ou si vous venez de vous installer dans un nouvel appartement.

### **SI VOUS NE PARTEZ PAS AIDEZ-NOUS A PROTEGER VOS VOISINS**

Si vous êtes témoin d'un cambriolage ou si vous remarquez un fait anormal chez des voisins absents, ne manifestez pas votre présence, mais alertez sans tarder la police municipale au 0387293290 en journée ou en composant sur votre téléphone le "17" POLICE/GENDARMERIE SECOURS (appel gratuit).

### **VOUS AVEZ ETE VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE : QUE FAIRE ?**

- Alerter la gendarmerie en premier lieu et la police municipale
- Laisser les lieux en l'état jusqu'à l'arrivée des enquêteurs
- Porter plainte, le récépissé sera exigé par votre assureur
- Déclarer le cambriolage à votre assurance par lettre recommandée dans les deux jours suivants la constatation du sinistre. Fournir un état estimatif des dégâts ou objets volés.

---

### **Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !**

Un formulaire d'inscription en PDF est téléchargeable via le site.